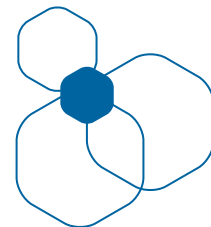


Bulletin d'affiliation entreprise



Dans le cadre de l'accord collectif, régime complémentaire frais de santé, du 12 décembre 2014, concernant les salariés des greffes des tribunaux de commerce.

Entreprise (à compléter de manière obligatoire)

Raison sociale

Adresse du siège social

Code postal Ville

N° de Siret

Tél. Courriel

Régime conventionnel

En application de l'accord du 12 décembre 2014 propre à la convention collective du personnel des greffes des tribunaux de commerce.

M^{me}/M. ,
agissant en qualité de
souscrit aux garanties de l'accord ci-après :

Ensemble du Personnel

Base Option 1 Option 2

Garanties du régime conventionnel

Elles sont fixées par l'accord du 12 décembre 2014, relatif à la mise en place d'un régime frais de santé dans les greffes des tribunaux de commerce.

Date d'effet demandée |__|_|_| |__|_|_| |__|_|_|_|_|

Formalités

Renvoyer le présent bulletin à l'adresse suivante :

Apréva mutuelle : 2, rue de l'Origan - 62036 Arras cedex

ou

Harmonie Mutuelle : 23, boulevard Jean-Jaurès - 45025 Orléans cedex 1

Fait à le

Signature

Cachet de l'entreprise



Apréva mutuelle, 20 boulevard Papin - BP 1173 - 59012 Lille cedex. Mutuelle n° 775 627 391, soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.



Harmonie mutuelle

En harmonie avec votre santé